

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Désenclavement urbain et rural	305

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Transports,
VU la délibération du Conseil régional des 26 et 27 juin 2008 approuvant le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports,
VU le règlement budgétaire et financier modifié,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

ENTENDU Olivier BIENCOURT, Brigitte NEVEUX, Viviane LOPEZ, Lucie ETONNO, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 1 245 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 305 "désenclavement urbain et rural".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs